

LA CONSERVATION VOLONTAIRE AU SERVICE DU PLEIN AIR

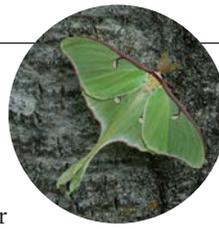
Depuis 1995, le gouvernement canadien offre de généreux crédits d'impôt aux propriétaires qui donnent leurs terres en vue de les protéger à perpétuité. Loin de perdre du terrain, ce programme de conservation profite à toutes les espèces... pleinairistes inclus!

À l'heure où les terrains vacants s'envolent comme des petits pains chauds et où les projets immobiliers poussent comme des champignons, certains propriétaires choisissent plutôt de donner leur lot à des organismes de conservation pour la prospérité naturelle.

« Nous avons le vent dans les voiles », lance Michel Leboeuf, directeur général de la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière. Active depuis plus de cinq ans, la Fiducie a réussi à protéger au moins 317 hectares de terres grâce au Programme des dons écologiques d'Environnement et Changement climatique Canada. « En 2021, nous avons signé plus d'ententes de dons de terrains que ce que nous avons acquis au cours

des cinq dernières années! » déclare le leader en matière de conservation dans Lanaudière.

Même son de cloche du côté de Corridor appalachien, un autre organisme de conservation basé au cœur du village d'Eastman, dans les Cantons-de-l'Est. « Ça ne dérougit pas, il y a beaucoup de projets! » se réjouit Marc Leloup, coordonnateur à la protection des terres au sein de l'organisme qui a récolté près de 100 dons écologiques sur deux décennies. Et même pas besoin de solliciter les donateurs. « Les gens viennent à nous », révèle celui qui veille à accompagner les propriétaires de la région désireux de protéger leur lopin de terre à perpétuité en échange de généreux crédits d'impôt.

Papillon lune
MICHEL LEBOEUF

L'abc des dons écologiques

« C'est le programme qui offre le plus d'avantages fiscaux dans toute l'histoire du Canada », précise Mélanie Lelièvre, directrice générale de Corridor appalachien. Ces crédits d'impôt, équivalents à la juste valeur marchande du terrain donné à un organisme de conservation, ne sont pas remboursables, mais peuvent être reportés sur une période de 10 ans.

Une condition prime pour pouvoir en profiter : les terres données, quelle que soit leur superficie, doivent être reconnues comme des « aires écosensibles » à la suite d'évaluations écologiques. Bonne nouvelle : c'est l'organisme de conservation désigné pour recevoir le don qui prend en main toutes les étapes nécessaires à cette attestation et qui assume les frais reliés. Les volontaires n'ont donc pas un sou à déboursier.

Trois formules sont possibles : 1) le propriétaire d'une terre, peu importe la superficie, a le choix de donner sa propriété à un organisme de conservation ; 2) de la vendre à cet organisme pour une partie de la valeur (ce qui inclut un don) ; 3) d'en demeurer propriétaire tout en

accordant une servitude de conservation à perpétuité. Dans ce dernier cas, le propriétaire continue de jouir de sa terre de manière compatible avec l'aire protégée. « Le propriétaire peut s'y promener, faire un peu de chasse, récolter quelques arbres à des fins personnelles, par exemple pour le bois de chauffage », illustre Mélanie Lelièvre.

Depuis le début du programme, en 1995, 1610 dons écologiques ont été enregistrés partout au Canada, estimés à plus de 977 millions de dollars. Ce sont 211 000 hectares d'habitats d'espèces sauvages qui sont maintenant protégés à perpétuité et qui permettent entre autres à la tortue serpentine de se reproduire, aux ours noirs de se déplacer et à certaines espèces florales de migrer. Au Québec, 224 dons écologiques ont été faits, pour une valeur estimée à plus de 100 millions de dollars, assurant ainsi la conservation de 14 600 hectares d'habitats d'espèces sauvages.

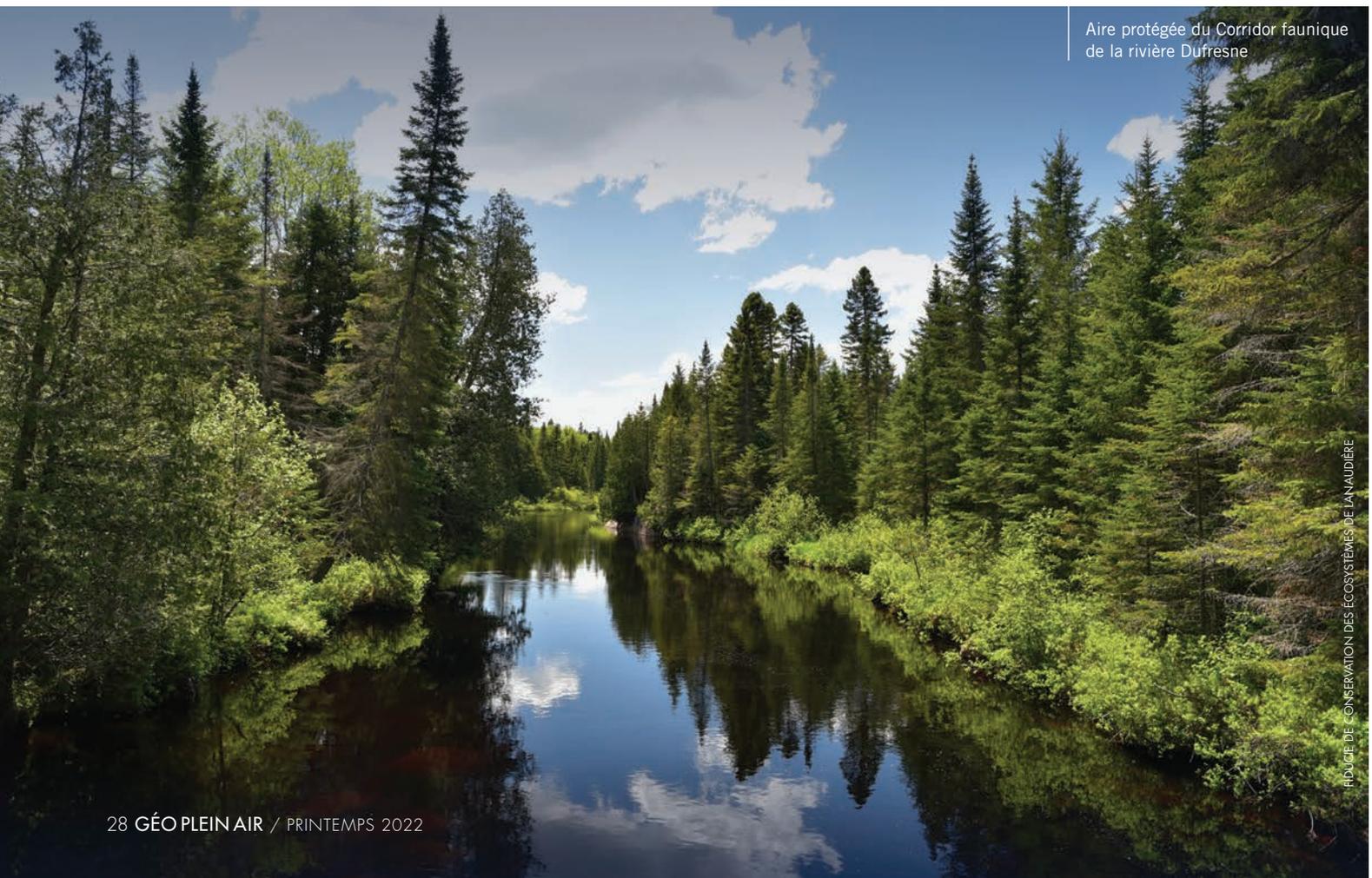
Ces écrins de nature protégés pour l'éternité peuvent-ils contribuer à étendre le terrain de jeu des pleinairistes ? « Sur certains projets, c'est

possible. Sur d'autres, c'est incompatible pour différentes raisons », commente la régisseuse de Corridor appalachien. Elle cite notamment les habitats fragiles où vivent des espèces vulnérables, les terres enclavées inaccessibles via une route, ou le désir d'intimité des propriétaires dans les cas de dons de servitude.

Lorsque les conditions sont réunies pour accueillir des marcheurs, skieurs, cyclistes ou payeurs, encore faut-il avoir les ressources pour développer, aménager et entretenir les infrastructures pour le plein air, aussi rudimentaires soient-elles. « Aménager un sentier pédestre au Québec coûte en moyenne 20 000 \$ par kilomètre », note Mélanie Lelièvre, qui rappelle que la protection des corridors naturels prévaut sur l'essor du plein air dans le cadre du Programme des dons écologiques.

L'exemple de Lanaudière

Son homologue de la Fiducie de Lanaudière, Michel Leboeuf, est quant à lui convaincu que les deux ne sont pas incompatibles : « Si nous

Aire protégée du Corridor faunique
de la rivière Dufresne

EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES

LA DÉMESURE AU NORD DU 49^e PARALLÈLE

Présenté par la région touristique
d'Eeyou Istchee Baie-James

Bordé au nord par le Nunavik, Eeyou Istchee Baie-James s'étend du 49^e au 55^e parallèle sur 350 000 km² soit le un cinquième du territoire du Québec. Immense vous dites ? À 8 h de Montréal – 5 h 30 de Québec – on vient découvrir la culture crie et vivre le plein air autrement. Par Diane Laberge

ROULER LA ROUTE BILLY-DIAMOND

Sur l'ancienne route de la Baie-James, le road trip est spectaculaire. Imaginez à moto! Du nord au sud, les forêts boréales, la toundra et les lacs cristallins s'étendent à perte de vue. Ici, les sentiers balisés vers le sommet du Mont Laurier. Là, la fabuleuse rivière Broadback. Le long du parcours, une pause s'impose pour randonner les sentiers pédestres longeant la fougueuse rivière Rupert. Sur les 620 km de route, les campings rustiques sont nombreux.



PHOTOS: MATHEU DUPUIS

OBSERVER LES OURS BLANCS ET LES LOUPS

Dans leur habitat naturel, on vient observer les loups, les ours blancs et les caribous de façon à la fois respectueuse et sécuritaire. À vos appareils photos! Oiseaux migrateurs, bélugas et autres mammifères marins sont aussi au rendez-vous.



ANNE-CLAUDE ROBERGE

CONTEMPLER LES AURORES BORÉALES:

De Chibougamau à Radisson, on assiste au spectacle fascinant des aurores boréales. La pollution lumineuse y étant encore un concept abstrait, les conditions sont gagnantes à longueur d'année partout sur le territoire. Envie d'une visite guidée des neuf communautés crie, de profiter d'une croisière écotouristique sur la baie James ou d'un séjour de pêche mémorable?

Contactez les spécialistes de Voyages Eeyou Istchee Baie-James au 1 855 745 3888.

www.decrochezcommejamais.com





Rainette versicolore
FCÉL



FCÉL

DES TERRAINS DE JEU ACCESSIBLES GRÂCE AU DON ÉCOLOGIQUE

Dans les Cantons-de-l'Est, la réserve naturelle des Montagnes-Vertes, sillonnée par plus de 135 km de sentiers pédestres, a été constituée au fil des années par une multitude de terrains que Conservation de la nature Canada a achetés ou a reçus sous forme de dons, dont certains dans le cadre du Programme des dons écologiques du gouvernement fédéral.

Du côté de Lanaudière, deux courts sentiers pédestres étaient déjà tracés sur des terres données à la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière, qui les rend accessibles aux randonneurs. Les amateurs de marche en forêt peuvent ainsi se dégourdir les jambes dans la réserve de la Vallée-de-la-Rivière-Noire, à Sainte-Émélie-de-l'Énergie, ainsi que dans le boisé des Terres noires, à L'Assomption.

protégeons un corridor pour faire passer la faune et la flore, nous sommes aussi capables d'y faire passer des humains», déclare le biologiste de formation et ancien rédacteur en chef du magazine *Nature sauvage*.

C'est avec cette philosophie que la Fiducie participe à un vaste chantier de développement du plein air dans la région de Lanaudière. L'organisme qui le pilote mise sur la conservation pour bonifier l'offre d'activités récréatives à ciel ouvert. En effet, Loisir et Sport Lanaudière se donne 12 ans pour réaliser son Plan de développement lanaudois en plein air 20/32. Sur la table à dessin figure la création de quatre corridors naturels que se partageront la faune, la flore... et les amateurs de plein air.

Le premier corridor dans le collimateur est celui de la rivière Noire, puisque «la Fiducie protège déjà 190 hectares de terres de part et d'autre de cette rivière» grâce au Programme des dons écologiques, spécifie Michel Leboeuf. L'objectif est de relier le parc régional des Sept-Chutes, au nord, à celui des Chutes-Monte-à-Peine-et-des-Dalles, au sud. Un corridor de 56 km où l'on pourra pratiquer des activités nautiques, de la randonnée pédestre et du ski de montagne. Le responsable de la conservation lanaudoise ne tarit pas d'éloges à propos des expériences de plein air exceptionnelles que promettent cette vallée glaciaire encaissée et ses paysages à couper le souffle.

Formules multiples

Le don écologique n'est pas la seule arme que peuvent brandir les organismes de conservation et de plein air pour en offrir plus aux Québécois qui aiment s'activer dans la nature. Lorsqu'on ajoute à l'équation l'achat de terres réalisé grâce à des fonds publics ou privés ou encore par l'intermédiaire de collectes de fonds, de dons fonciers et de legs testamentaires, le compte est pas mal plus profitable aux amateurs de plein air.

«C'est impressionnant de voir à quel point les actions de conservation sur des terres privées dans la région ont contribué à la mise sur pied de nouveaux réseaux accessibles au grand public. La majorité des nouveaux sentiers sont dans des aires protégées», constate la directrice générale de Corridor appalachien.

Si les aires protégées contribuent à pérenniser la pratique du plein air au Québec, le développement d'activités récréatives non motorisées joue aussi en faveur de la préservation de la nature. Par exemple, «la philosophie derrière le corridor nature de la Noire est la suivante : lorsque nous abordons les élus, nous leur présentons le projet à la fois comme un projet de conservation et un projet de développement de plein air. Pour les municipalités, cela devient un outil de développement économique», explique Michel Leboeuf.

En fin de compte, le développement du plein air et la protection de nos précieux milieux naturels s'apparentent au principe de la saucisse Hygrade : plus d'aires protégées, plus de plein air ; plus de plein air, plus d'aires protégées. C'est (presque) aussi simple que cela! **GPA**